

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 24 (1916)
Heft: 11

Buchbesprechung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

en reçoit 27. En 1815, on refuse à Byron l'autorisation de faire des fouilles à Chillon. Le 27 septembre 1839, Victor Hugo, qui visita le Château, ne put en voir la chapelle, remplie de gargousses, écrit-il.

Le 1^{er} mai 1840, Victor de Saussure, — M. Naef lui en garde une vive gratitude — signale le danger que fait courir au château une telle quantité de poudre ; mais ce ne fût que seize ans plus tard, en janvier 1856, qu'elle fut transférée... dans le bas du donjon. Le 9^e septembre 1842, la Société d'histoire de la Suisse romande, réunie à Chillon, prit l'initiative d'une restauration de la chapelle, non suivie d'effet. En 1856, la chapelle fut rendue au culte après une restauration que l'architecte berlinois Adler déclara « fort réussie ». Il n'était vraiment pas difficile. C'était la mise en état obligée et réglementaire pour les lieux de culte chez nous : badigeon blanc avec encadrement gris et tapis vert foncé. On y plaça les stalles sculptées enlevées à la Cathédrale de Lausanne, où elles ont été dès lors réintégrées.

La restauration de la chapelle fut précédée d'une exploration méthodique qui a permis de reconstituer diverses phases de la construction. Un plan de restauration a été élaboré par M. Naef, et les travaux effectués aux frais de ce dernier de 1914 à 1916 ; ils seront complètement achevés cette année. M. le Dr Naef, vivement applaudi, a été chaleureusement remercié par M. Chuard.

BIBLIOGRAPHIE

M. Arthur Piaget, archiviste d'Etat à Neuchâtel, a édité il y a quelques mois chez Attinger frères, dans le Recueil des travaux publiés par la Faculté des lettres sous les auspices de la Société académique, le *Congié pris du siècle séculier* du poète Jacques de Bugnin.¹

Ce vieux poète vaudois est une figure assez peu connue du monde ecclésiastique lausannois de la seconde moitié du XV^e siècle. Il fut chapelain de la Cathédrale et curé de « St-Martin de Vaud », dans le district fribourgeois actuel de la Veveyse.

¹ *Le Congié pris du siècle séculier*, poème du XV^e siècle, publié avec une introduction par Arthur Piaget. — Attinger frères à Neuchâtel. Prix : 3 fr.

Ces fonctions lui donnaient un revenu d'une certaine importance ; ses mœurs et sa science lui procuraient, en outre, un prestige suffisant pour qu'il ait été désigné, le 18 juillet 1476, comme official et vicaire spirituel et temporel du diocèse de Lausanne. Malheureusement pour lui, l'évêque Julien de la Royère (plus tard Jules II) résigna ses fonctions à ce moment-là, et le 2 septembre déjà, Jacques de Bugnin dut céder ses nouvelles dignités à Antoine Gappet que venait de nommer le nouvel évêque Benoît de Monferrand.

Jacques de Bugnin ne se consola pas facilement de la perte d'une situation aussi importante ; désireux en outre de « s'humilier sur la terre pour être exhaussé dans le ciel », il se retira dans le monastère de Tamié, près d'Albertville, en Savoie. C'est là qu'il écrivit son grand poème, le *Congié pris du siècle séculier*.

L'auteur n'est pas un poète de premier ordre. Il sait fort bien, dit M. Piaget, que sa « langue nutritive », d'origine savoyarde, n'est pas le beau langage de Paris. Aussi prie-t-il les intendants et les maîtres de facture, c'est-à-dire les maîtres dans l'art poétique, de bien vouloir corriger son œuvre si, dit-il, elle était « deffective ». Il a voulu imiter les auteurs qui parlent « par proverbes » ; à leur exemple, il a recueilli, chez les « saiges » tout un recueil de sentences morales. Ces sentences, il s'est gardé de « les mettre par monseaulx comme gerbes » ; il les a distribuées « par deux vers comme fleurs spéciales ».

Les mille et quelques vers du *Congié* de Jacques de Bugnin n'ajoutent pas beaucoup peut-être, aux yeux des modernes, à la grandeur de la littérature romande, mais ils furent lus cependant avec grand plaisir par les contemporains, comme cela paraît résulter de l'apparition de huit éditions de cette œuvre à la fin du XV^e et au commencement du XVI^e siècle. Les poètes modernes ne connaissent guère un succès aussi grand.

Il était donc intéressant de publier de nouveau le *Congié*... M. Piaget l'a fait avec toute la science qu'on lui connaît et le talent qui lui est coutumier. Les amateurs de vieux poèmes et d'ancien français passeront des heures charmantes en compagnie de Jacques de Bugnin et de son moderne éditeur.

E. M.